Informations de base

2001/0820(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède **Subject** 7.10.02 Espace Schengen, acquis de Schengen 7.40 Coopération judiciaire **Zone géographique** Islande Norvège	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	MARINHO Luís (PSE)	03/09/2001

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2489	2003-02-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2001	Publication de la proposition législative	09946/2001	Résumé
05/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/2001	Vote en commission		Résumé
22/10/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0371/2001	
12/11/2001	Débat en plénière		
13/11/2001	Décision du Parlement	T5-0592/2001	Résumé
27/02/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/02/2003	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0820(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 034-p2 Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 031
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/14939

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0371/2001	22/10/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0592/2001 JO C 140 13.06.2002, p. 0026-0142 E	13/11/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	09946/2001 JO C 195 11.07.2001, p. 0013	27/06/2001	Résumé
Document de base législatif complémentaire	09750/2001	29/06/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2003/0169
JO L 067 12.03.2003, p. 0025-0026 Résumé

Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède

2001/0820(CNS) - 29/06/2001 - Document de base législatif complémentaire

Le Parlement européen est consulté sur une initiative de la Suède en vue de l'adoption d'une décision visant à déterminer les dispositions de la Convention relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les États membres de l'Union européenne et de la Convention relative à l'extradition

entre les États membres de l'Union européenne qui constituent un développement de l'acquis de Schengen au sens de l'Accord conclu avec l'Islande et la Norvège sur l'association de ces deux États à la mise en oeuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen. Il s'agit ainsi de préciser comment s'articulent les diverses dispositions existantes en matière d'extradition au niveau de l'Union européenne et d'associer l'Islande et la Norvège à la mise en oeuvre de celles-ci dans la mesure où elles constituent un développement de l'acquis de Schengen.

Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède

2001/0820(CNS) - 27/06/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : intégrer certaines dispositions de deux conventions relatives à l'extradition entre États membres de l'Union dans l'acquis Schengen. CONTENU : le projet de décision, proposé à l'initiative de la Suède, vise à clarifier la relation existant entre les dispositions de la convention relative à la procédure simplifiée d'extradition de 1995 et la convention relative à l'extradition entre les États membres de l'Union de 1996 avec les dispositions de l'acquis Schengen. L'idée est d'intégrer certaines dispositions essentielles de ces deux conventions, en cours de ratification dans les États membres, en tant que développement des dispositions de l'acquis Schengen. L'objectif est également d'associer l'Islande et la Norvège à l'application des dispositions de ces conventions.

Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède

2001/0820(CNS) - 27/02/2003 - Acte final

OBJECTIF : intégrer certaines dispositions de deux conventions relatives à l'extradition entre États membres de l'Union dans l'acquis Schengen. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2003/169/JAI du Conseil déterminant les dispositions de la convention de 1995 relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les États membres de l'Union européenne et de la convention de 1996 relative à l'extradition entre les États membres de l'Union européenne, qui constituent un développement de l'acquis de Schengen conformément à l'accord concernant l'association de la République d'Islande et le Royaume de Norvège à l'application, la mise en oeuvre et le développement de l'acquis de Schengen. CONTENU : la décision, proposée à l'initiative suédoise, vise à clarifier la relation existant entre les dispositions de la convention relative à la procédure simplifiée d'extradition de 1995 et la convention relative à l'extradition entre les États membres de l'Union de 1996 avec les dispositions de l'acquis Schengen incorporées dans le cadre de l'Union depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdan (1er mai 1999). L'idée est d'intégrer certaines dispositions essentielles de ces deux conventions en tant que développement des dispositions de l'acquis Schengen. L'objectif est également d'associer l'Islande et la Norvège à l'application des dispositions de ces conventions. ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision prend effet le 13 mars 2003. un processus complexe d'entrée en vigueur est prévu pour l'association de la Norvège et de l'Islande aux dispositions de cette décision.

Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède

2001/0820(CNS) - 13/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 433 voix pour, 48 contre et 47 abstentions le rapport de M. Luis MARINHO (PSE, P) sur la procédure simplifiée d'extradition entre États membres, le Parlement européen se rallie totalement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière insiste en particulier pour que l'Islande et la Norvège soient associées à la mise en oeuvre de l'acquis Schengen et à la poursuite de son développement.